

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 09

Votants : 12

L'an deux mil quatorze

Le vingt-huit août à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 août 2014.

Présents :

Mme Danjou Francine, Mme Gibert Annie, M. Borderieux Jack, M. Coplo Edouard, M. Coudrat Adrien, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy et M. Marcellot Daniel.

Personnes excusées :

Mme Cadete Virginie, Mme Juste Ginette (pouvoir à M. Dauron), M. Bordu Gérard, M. Cantin Sébastien (pouvoir à M. Coudrat) et M. Ortéga Frédéric (pouvoir à M. Viguié).
M. Dauron Alain a été élu secrétaire.

Installation d'un cabinet médical.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour :

- d'accepter la proposition du Docteur Versele de venir s'installer sur la commune à compter du 01 janvier 2015.
- de déposer un permis de construire pour la construction d'un cabinet médical accolé à un logement communal existant.
- de demander un estimatif détaillé des travaux de construction.
- de demander des subventions auprès des services de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.
- d'établir un cahier des charges en vue de l'appel d'offres pour la construction de l'extension.

Décision modificative n°1.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année 2014 :

- pour l'acquisition d'un terrain communal situé dans le bourg route de Savigny cadastré AC 131 d'une superficie de 757 m² ainsi que pour la destruction du bâtiment situé sur cette parcelle.
- pour payer la fin des travaux de construction de la nouvelle mairie, de construction du Peloton de Sécurité de Protection de Gendarmerie et des travaux d'aménagements de sécurité de la RD 751 qui sont terminés et mis en service.

Décision modificative n°1 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 - Dépenses imprévues investissement	20 000 €	
D 2115 - Terrains bâtis		20 000 €
D 2313 - immos en cours-constructions	44 500 €	
D 21318 - autres bâtiments publics		35 400 €
D 21311 - hôtel de ville		6 000 €
D 2115 - terrain bâti		3 100 €
D 2315 - immos en cours inst.techn.	23 200 €	
D 2151 - réseaux de voirie		23 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Taxe d'aménagement.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants :

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour, de modifier le taux de taxe d'aménagement (anciennement 3,2 % depuis 01/03/2012) à 1 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 01 janvier 2015.

Création poste agent de maîtrise territorial.

Suite à la proposition de promotion interne d'un agent technique et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour, de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2014.

SDE 18 : extension éclairage public rue du Puits Mardelon.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour d'accepter le plan de financement prévisionnel pour la pose de 3 candélabres d'éclairage public rue du Puits Mardelon pour un montant de 7524 euros répartis à 50% (3 762 euros) entre la commune et le SDE 18.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Léré année scolaire 2011/2012.

Suite à la proposition de la municipalité de Léré, et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser, par 12 voix pour, la somme de 876.64 euros par enfant de Sury près Léré ayant fréquenté les écoles maternelle et élémentaire de la commune de Léré pour l'année scolaire 2011/2012, soit une dépense totale de 876.64 € x 38 élèves = 33 312.32 euros.

Subvention office municipal culturel, académie de musique, danse et théâtre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour, de verser une subvention d'un montant de 180 € pour les 9 élèves de Sury près Léré suivant des cours à l'académie de musique, danse et théâtre de Belleville sur Loire- Sancerre- Savigny en Sancerre.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que les jouets de Noël de l'école maternelle de Léré seront à payer à la mairie de Léré au lieu de la coopérative scolaire et ce toujours au prorata du nombre d'élèves domiciliés à Sury près Léré.

Le conseil est informé que le broyeur à accotements est encore en panne. Le conseil municipal pense qu'il serait judicieux de le changer l'année prochaine, ainsi que l'épaveuse. La commission de voirie est chargée de demander des devis.

M. Avignon signale à la mairie que l'entreprise Citéos n'est toujours pas venue finir les travaux devant son entrée de cour. L'entreprise a été contactée ce jour, elle doit intervenir dès le 29 Aout au matin.

La manifestation « Motard d'un jour », en partenariat avec la Fédération Française des Motards en Colère aura lieu le samedi 20 septembre afin de sensibiliser les élus à l'usage des 2 roues. Le conseil est en attente de savoir si les pompiers de Léré interviendront pour une démonstration à l'attention des jeunes. Tous les élus de la C.D.C. Haut Berry Val de Loire ont été invités.

RD 152 :

Des travaux de reprise des accotements seront entrepris à compter de mi-septembre jusqu'à fin octobre depuis "la Brisatte" jusqu'au "grand Bois Dieu".

Journées du Patrimoine :

M. Coperet fera une visite commentée de l'église Saint Jean Baptiste le dimanche 21 septembre entre 14h30 à 18h30 dans le cadre des journées du Patrimoine.

Un abribus va être installé par le Conseil Général devant le PSPG coté familles.

L'A.D.M.R. a envoyé un courrier de remerciements pour la subvention accordée au service des soins à domicile.

Le recensement communal ayant lieu en janvier 2015, le conseil municipal est à la recherche d'un ou une agent recenseur.

Monsieur le Maire fait part de plusieurs invitations à des réunions auxquelles chacun peut assister.

La commission des finances se réunira le mardi 30 septembre à 9h30.

M. Coplo indique qu'il se servira du cahier des charges de la nouvelle mairie pour préparer celui de l'extension du logement communal en vue de la création d'un cabinet médical. Il demande quand aura lieu la prochaine réunion de la commission des bâtiments et signale qu'il faudrait procéder à l'enlèvement d'une souche d'arbre dans le fossé rue de l'Acachat.

Mme Danjou fait part de sa visite avec Mme Juste au musée agricole de Saint Loup afin de préparer la sortie du lundi 15 septembre organisée par le C.C.A.S.

M. Fleurier signale qu'une personne lui a fait remarquer qu'un habitant de Montrafault se gare devant la bouche à incendie.

M. Coudrat demande où en est la réalisation des travaux de voirie. Monsieur le Maire répond que les entreprises Robineau et Galliot exécuteront les travaux avant l'hiver. Il signale que certains véhicules roulent vite dans le chemin qui va du Moulin Gentil au bassin des Aulnes et qu'un accident est arrivé. Il demande s'il est possible d'insérer un article dans le journal à ce propos. Il propose de couper la haie dans le chemin de M. Cantin pour gagner en visibilité.

Mme Gibert informe que le bon à tirer du Sury infos est en préparation et que la soirée Irlandaise chez Fred aura lieu le samedi 27 septembre sous chapiteau.

Le conseil municipal décide de la reconduction de la fête du 14 juillet en 2015 et charge M. Borderieux de l'organisation. M. Coudrat, M. Coplo, M. Dauron et M. Fleurier sont volontaires pour participer à cette organisation. Un encart de pré-inscription sera inséré dans le Sury infos.

La séance est levée à 20h50.

Jack BORDERIEUX
PAR DELEGATION DU MAIRE

